



Berne, le 1<sup>er</sup> juillet 2015

**Destinataires:**

- Autorités cantonales intéressées
- Milieux intéressés

**Ordonnance sur la formation continue: ouverture de la procédure d'audition**

Mesdames, Messieurs,

Les Chambres fédérales ont adopté la loi sur la formation continue (LFCo) le 20 juin 2014 (FF 2014 5045). Le délai référendaire ayant expiré le 9 octobre 2014 sans avoir été utilisé, nous vous présentons ci-joint le projet d'ordonnance du Conseil fédéral relative à cette loi.

Nous vous prions d'adresser vos éventuelles observations sur cet objet, de préférence par voie électronique exclusivement, au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, à l'adresse: [weiterbildung@sbfi.admin.ch](mailto:weiterbildung@sbfi.admin.ch).

La procédure d'audition est ouverte jusqu'au **2 octobre 2015**.

Le dossier de l'audition est disponible à l'adresse Internet <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>. Madame Theres Kuratli (tél. 058 464 20 86, [theres.kuratli@sbfi.admin.ch](mailto:theres.kuratli@sbfi.admin.ch)) se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Au terme de la procédure d'audition, les avis exprimés seront publiés sur Internet. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Johann N. Schneider-Ammann  
Conseiller fédéral

**Annexes:**

- Rapport explicatif et projet d'ordonnance
- Liste des destinataires